



Rapport de décision

Initiateur

Programme des fruits et légumes frais

Date

Avril 2010

Sujet

Présence de sulfites dans les raisins frais.

Question ou description du problème

Quelle est la teneur maximale autorisée de résidus de sulfites, provenant de la fumigation, dans les raisins frais vendus au Canada?

Décision

Il est permis d'ajouter des sulfites ou des agents de sulfitage aux raisins frais vendus au Canada. Santé Canada est d'avis que l'ajout de sulfites aux raisins frais, même par fumigation pratiquée dans les aires de stockage, dans les camions ou selon une méthode d'application directe dans l'emballage, est considéré comme une forme d'utilisation d'additifs alimentaires.

Les résidus générés par ces pratiques sont ajoutés pour des raisons fonctionnelles et sont donc considérés comme additif alimentaire (p. ex., conservation des aliments).

- L'article B.11.001.1 du *Règlement sur les aliments et drogues* interdit la vente de « fruits ou de légumes frais destinés à être consommés crus à l'exception de raisins frais, s'ils sont additionnés d'anhydride sulfureux ou de ses sels. »

Au Canada, les raisins frais sont considérés comme des aliments non normalisés en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et son règlement d'application. La concentration maximale de sulfites pouvant être utilisée comme additif alimentaire dans les aliments non normalisés (p. ex., les raisins frais) est de 500 ppm et est calculée en dioxyde de soufre (SO₂).

- Cette exigence est prévue dans [les articles P2, P3, S2, S3, S7, S8 et S10 de la partie II du Règlement sur les aliments et drogues \(tableau XI du titre 16\)](#) selon le composé utilisé pour générer le dioxyde de soufre.

Contexte

[Les coordonnées des laboratoires accrédités par le Conseil canadien des normes \(CCN\) pour l'analyse des sulfites dans les aliments.](#)

Entrez le mot-clé « PAA » pour trouver les laboratoires participant au programme des Produits agricoles et alimentaires. La portée d'accréditation de chaque laboratoire inscrit sur la liste peut être examinée afin de déterminer si les analyses visées sont effectuées par le laboratoire.